



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014**

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI et Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI et Olivier JUNGO, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusés** : Madame Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

### **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

#### **Délibérations**

D 07-2014 P : constitution d'une servitude de passage tous usages sur la parcelle n° 2618, au bénéfice de la commune ;

D 08-2014 P : ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la création d'aménagements et la réfection de tronçons routiers ;

5. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2e semestre 2014 (proposition : 23 septembre ; 4 novembre à 18h30 ; 9 décembre) ;
6. Autre propositions de motions et de résolutions ;
7. Rapports des commissions ;
8. Demande de naturalisation ;
9. Fixation des dates des prochaines commissions ;
10. Questions et divers.

### **Décisions prises durant la séance du Conseil municipal**

- Monter sur la scène lors des Promotions pour la distribution des livres : 1 pour / 4 contre / 4 abstentions

- Constitution d'une servitude de passage tous usages sur la parcelle n° 2618, au bénéfice de la commune : unanimité des membres présents (9).
- Ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 400'000,-- pour la création d'aménagements et la réfection de tronçons de routes : unanimité des membres présents (9).

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014

M. ETIENNE : page 9, point 9.2 : il ne s'agit pas de la route de Chancy, mais de la route de **Sézegnin**.

M. GOY : page 8, son intervention en premier quart de page : il est marqué lieu à la place de **lien**.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à apporter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (9).

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

### 2.1 Fête des Promotions

La question s'est posée de savoir si les conseillers souhaitaient être sur la scène pour la remise des livres, ou dans le couloir pour cette distribution ?

1 pour / 4 contre / 4 abstentions.

Les conseillers ne monteront donc pas sur la scène pour la distribution des livres.

## 3. Communications de l'Exécutif

### 3.1 Démission de M. GASPOZ

Les conseillers ne sont certainement pas sans savoir que M. GASPOZ quitte le Conseil municipal pour cause de déménagement.

Il sera remplacé par M. Julien NICOLET-DIT-FELIX, assermenté à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal.

### 3.2 Lignes de bus L et K

Suite à la séance qui s'est déroulée, en présence notamment, de M. BARTHASSAT, nous avons appris que le L repassera dans Bernex à partir de décembre 2014, mais les cadences seront diminuées en dehors des heures de pointe. Pas de changements durant les pics.

Tout sera remis en question en 2018, avec l'arrivée du tram.

Le K, quant à lui, reste sur la route de Chancy, mais les horaires subiront des modifications, de sorte que les élèves arrivent à l'heure à l'école.

Le terminus ne sera plus «la Praille», mais à nouveau «les Esserts», pour cause de manque d'affluence, dû aux doublons avec d'autres lignes.

Les TPG ne veulent pas augmenter les fréquences, afin de «couper la poire en deux» et de satisfaire Bernex et ne pas surcharger le trafic des bus dans le village, le nombre passant de 600 à 400 véhicules TPG.

M. BUBLOZ : ne s'agit-il pas d'un tour de passe-passe économique ?

M. JEMMELY : non, car ces discussions ont eu lieu avant les votations, mais elles ont très certainement fait pencher la balance. Nous n'avons par contre, pas abordé la question du montant des économies réalisées avec cette nouvelle mise en place.

### 3.3 Rendez-vous avec M. Antonio HODGERS

Nous avons enfin pu obtenir un rendez-vous avec M. HODGERS, lors duquel nous avons discuté de la Sablière du Cannelet. Discussion nourrie et intéressante.

Lors de cette entrevue, il nous a été dit que le Conseil d'Etat va suivre le plan directeur cantonal 2030, qui dit que cette zone devra être déclassée.

La procédure de déclassement va être lancée au Grand Conseil, procédure qui va passer par la commission aménagement du Grand Conseil, qui laissera aussi bien à la commune qu'aux citoyens, la possibilité de se prononcer, d'être auditionnés, de s'opposer, etc.

Ces démarches devraient durer plus ou moins deux ans, après lesquelles, nous devrions savoir à «quelle sauce nous seront mangés» ! Selon la décision, un recours sera toujours possible.

En parallèle, un courrier sera envoyé à M. MAURY pour l'informer de la procédure qui va être mise en route et lui demander également, de trouver un plan B pour le cas où le déclassement ne se réaliserait pas.

M. GOY : quel est le délai octroyé pour être auditionné ?

M. JEMMELY : nous n'avons reçu aucune date. Il faut que nous restions attentifs dès que la procédure sera déposée. Il attire l'attention sur le fait qu'autant la commune que les citoyens peuvent demander une audition.

M. ETIENNE : pourra-t-on être au courant de la réponse que M. MAURY donnera suite au courrier du Conseil d'Etat ?

M. JEMMELY n'en sait rien. Par contre, M. HODGERS ne pense pas que le déclassement va être accepté juste pour une personne et pour une petite surface. Il n'est non plus, pas contre l'envoi d'un courrier au Procureur.

### 3.4 TPG

Banquettes herbeuses : un rendez-vous a eu lieu en présence de différents services des TPG, ainsi que la commune de Soral pour leur expliquer le problème et notre point de vue face aux déprédations des banquettes herbeuses tout au long du parcours qui traverse nos communes. Les TPG ont de la peine à comprendre. Le même problème se rencontre du côté de Pregny, où les banquettes ont été refaites et ça recommence.

D'entente avec Soral et les TPG, nous n'allons donc pas refaire les banquettes maintenant, pour que ça recommence dans moins d'un mois. Il faut savoir qu'un budget a été débloqué du côté des TPG pour la réfection de ces banquettes.

De leur côté, ils vont encore sensibiliser les chauffeurs. Dans l'intervalle, ils nous ont demandé si nous voulions effectuer des trajets avec les chauffeurs pour voir comment ils roulent. L'adjoint de Soral y est allé une fois, mais il est difficile de se libérer en pleine journée, pour partir du hangar des TPG, faire le circuit et redescendre en ville.

Le problème viendrait essentiellement du changement de cadence des bus (qui a été accentué), d'où la difficulté de se croiser.

Lors de cette réunion, nous avons profité d'informer les TPG que l'échange des bus s'effectue au terminus de la ligne L et non au départ. A priori, ils n'étaient pas du tout au courant. Malgré tout, ils ne pensent pas changer cette façon de procéder dans l'immédiat et M. GARDI a demandé à ce qu'ils fassent le nécessaire pour élargir proprement l'endroit où les conducteurs se relaient au chemin des Quoattes, pour que la situation actuelle ne perdure pas.

### 3.5 Géothermie 2020

Une conférence de presse a eu lieu le 10 juin au sujet d'une prospection «Géothermie 2020», en collaboration avec les SIG et l'Etat.

Cette action va nous concerner, car elle va partir de la commune de Chancy, monter le chemin de Champlong, le chemin du Cannellet, traverser notre commune jusqu'à la route de Chancy et remonter jusqu'à Bernex.

Le but est de trouver des poches d'eau chaude à l'aide de vibrations et de leurs résonnances.

Ces recherches se feront entre le 19 et le 22 août.

### 3.6 Jardin du souvenir

Les travaux ont débuté lundi 16 juin et seront terminés début juillet.

### 3.7 Sécurité

Les communes de la Champagne, rejointes par la commune de Bernex, ont envoyé un courrier à M. MAUDET pour l'informer que nous étions en train de mener une réflexion sur une stratégie intercommunale en matière de sécurité, mais pour autant que l'Etat y mette du sien et que la police cantonale soit plus visible.

En résumé, la réponse de M. MAUDET est : merci et bravo pour votre initiative, mais l'Etat n'a pas de sous !

Ce qui tombe mal pour la suite de la réflexion. Toutefois, nous n'allons pas en rester là et allons faire en sorte de le rencontrer, sans grande illusion.

### 3.8 Scolaire

M. TIECHE, directeur des établissements de Chancy, Avully, Avusy depuis 2 ans, nous a annoncé son départ pour la rentrée scolaire 2014.

Il a l'intention de reprendre un poste d'enseignant.

Il semblerait que le poste de directeur d'établissements, mis en place pour remplacer les inspecteurs, n'aurait pas que des avantages ....

### 3.9 Social

Lors de la dernière assemblée de l'ACG, le projet de loi instituant une péréquation financière intercommunale pour l'accueil familial de jour a chauffé les débats.

La discussion a mêlé plusieurs aspects (intérêts financiers des communes respectives, selon leur nature et leur structure) avec la question du statut des accueillantes familiales.

Pour rappel, il existe trois associations intercommunales (le Couffin, Koala et Supernounous) qui encadrent et veillent à la formation et aux bonnes pratiques d'accueillantes familiales de jour. Elles les considèrent comme des indépendantes, alors que d'autres communes sont les employeurs de mamans de jour. Deux communes jouent sur les deux tableaux : Bernex et Chêne-Bourg.

L'Office cantonal des assurances sociales a refusé aux accueillantes familiales ce statut d'indépendantes, car il les considère comme employées de leur association. Ce qui n'est pas le cas.

Le projet de péréquation a été refusé de justesse et la saga continue.

### 3.10 IMAD

Pour les communes de la Champagne, y compris Bernex et Confignon, la cellule IMAD se trouve dans la commune de Bernex.

La réunion a porté sur les données démographiques des communes, les prestations fournies actuellement par l'IMAD et les enjeux à venir.

M. FLECK a trouvé les informations très intéressantes, car elles ont éclairé la double prestation qu'offre l'IMAD avec d'un côté, la gestion des immeubles avec encadrement médicalisé et social des personnes âgées et de l'autre, la distribution de repas et de soins à domicile.

L'IMAD a demandé aux communes si nous voulions rentrer dans ce genre de projet de construction. Si tel était le cas, l'IMAD est à notre disposition pour nous accompagner et nous aider dans la bonne réalisation de ce type de construction.

Il est difficile de ne pas penser aux terrains Portier.

## 4. Propositions de l'Exécutif

### 4.1 Constitution d'une servitude de passage tous usages sur la parcelle n° 2618, au bénéfice de la commune

Entrée en matière : unanimité.

Avant de passer au vote, M. JEMMELY précise que cette proposition fait suite au projet de sécurité routière du carrefour d'Avusy. Le but est de rendre le virage moins serré. Le pressoir devra être déplacé.

Les conseillers n'ayant pas de questions, M. JUNGO lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

### DECIDE

1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage tous usages, à titre gratuit, au profit des parcelles 3461 et 3462, plan n° 23, de la commune d'Avusy sur la parcelle n° 2618, plan n° 23, de la Société catholique romaine d'Avusy, qui s'exerce sur l'assiette figurée au plan de servitudes n° 200-Ep1 établi par le bureau d'ingénieurs civils Gilbert PRIVET le 26 mai 2014.
2. D'accepter le versement de Fr. 4'000.- (quatre mille) à la Société catholique romaine d'Avusy à titre d'indemnité pour la constitution de ladite servitude.
3. De charger le Maire de signer l'acte notarié nécessaire.

### 4.2 Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la création d'aménagements et la réfection de tronçons routiers

Entrée en matière : unanimité.

M. JEMMELY : ce sujet a déjà été longuement abordé en commission finances et en commission des travaux. La Surveillance des communes proposait un amortissement sur 30 ans, mais il est possible de le ramener à 20, car ces travaux peuvent être considérés comme du surfacage.

M. ETIENNE relève que le montant qui figure dans le texte de la délibération nous oblige à respecter l'AIMP, qui définit que la limite est à Fr. 350'000.--. Il serait donc judicieux de séparer cette proposition en deux délibérations (une pour le surfacage et l'autre qui concerne

uniquement le carrefour d'Avusy), de sorte à être dans les deux cas, en-dessous des chiffres. Dès lors, nous ne serions pas tenus de passer par des appels d'offres.

M. le Maire : nous ne rentrons pas dans ces obligations, car plusieurs tronçons de routes sont concernés. Le travail peut donc être morcelé. A priori, nous n'aurions pas besoin de séparer cette délibération en deux.

M. GARDI : les rubriques sont bien séparées dans les considérants de la délibération présentée ce soir, elle ne pose donc pas de problème. Par contre, nous pourrions distinguer les montants dans le texte de la délibération ou proposer des amendements.

A titre préventif, des renseignements ont été demandé à la Surveillance des communes et nous sommes couverts, car il s'agit de deux travaux bien distincts qui ne font pas partie de la même soumission.

Il remercie M. ETIENNE d'avoir attiré l'attention sur ce fait.

M. BUBLOZ : quel est l'intérêt de passer à 20 annuités ?

M. GARDI : pour ne pas péjorer les investissements futurs.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO passe au vote des amendements proposés, à savoir :

- a) Ramener les annuités de 30 à 20 ans : 4 pour / 3 contre et 2 abstentions.
- b) Détailler les sommes : unanimité.

Il passe maintenant à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

## D E C I D E

1. De procéder aux aménagements du carrefour d'Avusy pour un montant de Fr. 80'000.-,
2. De procéder à la réfection des tronçons routiers du chemin du Cannelet, de la route de Forestal, du chemin du Moulin-de-la-Grave, pour un montant global de Fr. 320'000.-,
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de Fr. 400'000.-,
4. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune,
5. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 «Amortissements du patrimoine administratif», dès l'année 2015,
7. De procéder à un amortissement complémentaire sur ce crédit pour un montant de Fr. 130'000.- dans les comptes de l'exercice 2014,
8. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de Fr. 130'000.- sur la rubrique n° 62.332 «Amortissement complémentaire du patrimoine administratif»,
9. De couvrir cet amortissement complémentaire par une économie équivalente sur le compte n° 62.314.

### **5. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2014**

M. BUBLOZ : ne faudrait-il pas prévoir une séance extraordinaire pour la première lecture des comptes entre le 23 septembre et le 4 novembre ?

M. BRÜDERLIN : lors d'une commission finances, les membres avaient évoqué la possibilité de se voir plus en commission, sans nécessairement convoquer tout le Conseil municipal.

M. BUBLOZ : nous pourrions réserver une date, pour le cas où, car si par hasard nous ne sommes pas prêts ...

Mme CERUTTI pense que si les documents nécessaires sont distribués assez tôt, tout devrait bien se passer et il n'y aurait pas besoin d'une séance supplémentaire.

M. BUBLOZ : cette séance permettrait d'exposer les différentes opinions des groupes, émises pendant les discussions.

M. ETIENNE : pourquoi le 4 et pas le 11 novembre ?

M. JEMMELY : pour laisser un peu de temps au cas où. L'approbation du budget doit avoir lieu avant le 15 novembre.

M. GOY est partisan d'une première lecture. Il est plus profitable d'en discuter tous ensemble et d'avoir le retour de la commission finances, les axes privilégiés, les notes explicatives, etc. C'est important et cela mérite largement une première lecture.

M. BUBLOZ est pour rationaliser le travail, mais il trouve bien de prévoir une marge de manœuvre et de pouvoir échanger, discuter, prendre le temps, quitte à annuler la séance si tout est en ordre. Il trouve dommage de prendre ce risque.

M. ETIENNE : avec la méthode de travail récemment mise en place, les membres de la commission finances devraient recevoir le projet, la commission devrait ensuite se réunir, faire un rapport, voire deux rapports (minorité, majorité). De plus, nous n'aurons certainement pas de chiffres au mois de septembre, c'est pourquoi, il est pour prévoir une séance ordinaire en octobre, qui pourrait être annulée ou déplacée si besoin, début novembre.

Pour revenir à la proposition d'une séance extraordinaire, M. GANGLOFF rappelle que l'intérêt de celle-ci est de ne traiter que d'un seul sujet où la discussion est possible. L'idée serait de lire les comptes et expliquer le pourquoi de ces différents chiffres. Il s'agit uniquement de la phase de prise de connaissance. Ensuite, la commission finances, rediscute de ce budget et approfondit pour arriver ensuite à la deuxième séance et voter le budget.

C'est dans cette logique que l'idée de ne pas agender une séance pour une première lecture, serait envisageable, car il s'agit d'une lecture de prise de connaissance des comptes, où il ne s'ensuit pas de réelle discussion. Si la séance réservée à la 1<sup>e</sup> lecture du budget est annulée, il est évident que tous les documents s'y référant, seraient remis à l'ensemble des conseillers municipaux. Les conseillers poseraient directement leurs questions par email, soit à la commission finances, soit à la mairie.

Pour résumer, il y aurait : remise de tous les documents nécessaires à l'ensemble des conseillers municipaux → réunion de la commission finances → séance du Conseil municipal avec la lecture et approbation des comptes.

Enfin, M. GANGLOFF rappelle que la date pour voter le budget est arrêtée au 15 novembre, et que les derniers chiffres indispensables à l'élaboration du budget, nous parviennent un petit mois avant.

M. ETIENNE est pour que les deux séances ordinaires, dans lesquelles il est prévu que le budget figure à l'ordre du jour soient maintenues, dont la première séance avec le rapport de la commission finances.

M. BUBLOZ ne pense pas que les emails valent les échanges oraux, dans ce cas-là.

M. GANGLOFF : dans une séance ordinaire, il y a des points obligatoires qui doivent figurer à l'ordre du jour, tels que : l'approbation du procès-verbal, rapports des commissions, la fixation des dates, etc.

M. GAILLARD propose de fixer une séance supplémentaire le 14 octobre et de décider par la suite de son maintien ou non.

Ce qui nous donne au final :

- Mardi 23 septembre à 20h.30
- Mardi 14 octobre à 20h.30 (1<sup>e</sup> lecture du budget)
- Mardi 4 novembre à 18h.30 (2<sup>ème</sup> lecture et approbation du budget) + repas
- Mardi 9 décembre à 20h.30

## 6. Autres propositions de motions et résolutions

Néant.

## 7. Rapports des commissions

### 7.1 Commission finances

Dossiers en cours :

- Coût des investissements à venir et possibilité ou non de baisser le centime additionnel.
- Amélioration écologique de l'immeuble d'Avusy et son impact sur les finances.

### 7.2 Commission travaux

Sujets abordés :

- Entretien des routes : un budget a été provisionné cette année, donc on fonce.
- TPG : ça avance.
- Jardin du souvenir : merci de nous avoir écoutés.
- Containers-terrier : sortie Athenaz, c'est OK. Moulin-de-la-Grave à Avusy, cela va être difficile. M. GARDI rencontrera le propriétaire de l'endroit visé pour trouver une solution

### 7.3 Commission sociale

- Festival Antigél : suit son cours. Une visite des lieux envisageable sur la commune s'organisera durant cet été avec une personne responsable du festival.
- Fête de la musique : le planning pour son organisation circule autour de la table du Conseil municipal.
- Easyvote : la commission se montre favorable à ce projet ainsi qu'à la distribution d'une information et d'une brochure soit distribuée lors des prochaines promotions civiques organisées par la commune. Un article paraîtra également dans le prochain bulletin communal de cet automne.

M. FLECK rappelle que les commissions sont sollicitées pour fournir des textes pour les bulletins communaux, qui paraissent en tout cas, au printemps et à l'automne. Tous les articles sont les bienvenus et ce n'est pas faute de demander. Si la place devait manquer, les articles seraient engrangés, pour la prochaine parution.

M. ETIENNE : pour sa part, tant qu'il s'agit d'un outil de propagande utilisé par l'Exécutif, ça ne l'intéresse pas de faire paraître des articles dedans.

- Soirée jeunes : thème : jeux de sociétés. La tranche d'âge n'a pas encore été définie.
- Mémoire des aînés : suit son cours.

### 7.4 Commission économie

A principalement discuté de la soirée des entreprises et de la plaquette « Avusy pratique ».

- Soirée des entreprises : courant de l'automne. La date doit être fixée en collaboration avec l'Exécutif, probablement le 7 octobre. Le sujet étant les apprentissages et les mini-stages dans les entreprises, la date dépendra également de nos intervenants, à savoir : CapEmploi.
- Plaquette « Avusy Pratique » : la nouvelle version est prévue pour le mois de février. Un appel pour les corrections et/ou modification est lancé.

M. FLECK tient à relever que nous sommes la seule commune de la Champagne à avoir une commission du Conseil municipal qui travaille sur la question.

#### 7.5 Commission environnement

- Bilan économique des énergies : établi sur la base des relevés mensuels de consommation, pour l'immeuble d'Avusy et pour l'ancienne école. En établissant ces relevés, la commission a pu constater que suite aux changements des luminaires effectués dans les deux cages d'escaliers de l'immeuble, la diminution d'électricité est d'environ 60 %. Pour l'éclairage du parking, la diminution de consommation électrique se monte à 20 %.

Après calcul, nous arrivons à peu près, à un rendement sur l'investissement initial de 9 %, rendement qui va augmenter chaque année, ce qui s'explique par l'amortissement.

Du point de vue énergie, l'économie est d'environ 9'000 kWh/an.

Si nous comparons la production d'énergie (toit photovoltaïque de la voirie) avec l'amélioration de l'efficacité énergétique, nous constatons que la seconde est souvent plus rentable.

En ce qui concerne l'ancienne école d'Athenaz, nous constatons une augmentation les premiers mois de l'année, puis, à partir du mois de mai, la consommation diminue d'environ 25 % /jour. Cette différence s'explique probablement par la mise hors service des chauffages électriques dans les abris ou l'utilisation de la buanderie, qui compensent la diminution due au changement d'éclairage.

- Verger communal : la commission propose de créer un collectif pour la gestion de ce verger. Cette idée date depuis la création de ce verger. Si le Conseil municipal est d'accord, l'Exécutif pourrait lancer un appel par le biais du bulletin communal, par exemple, afin que les personnes intéressées s'inscrivent à la Mairie.

M. GOY : il est évident qu'un cahier des charges serait élaboré. Cette proposition est motivée par le fait que le contrat d'entretien lié à la création de ce verger et mis en place par M. VARIDEL, arrive à échéance cette année. Un projet de cahier des charges sera transmis pour la séance du Conseil municipal de septembre pour votation.

- Sortie nature : vendredi 19 septembre soirée chauves-souris, avec une partie présentation à la salle communale de Sézegnin, suivie d'une partie observation au bord de la Laire. Une petite présentation pourrait également avoir lieu dans les écoles, s'il y a un intérêt. Un tout-ménage sera envoyé par la mairie.

#### 8. Demande de naturalisation

Huis clos.

#### 9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mercredi 27.08.14 à 20h.00 commission sociale
- Mardi 02.09.14 à 19h.00 commission économie
- Mardi 02.09.14 à 20h.30 commission environnement
- Lundi 08.09.14 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 15.09.14 à 20h.30 commission des finances

**10. Questions et divers**

- 10.1 M. GOY : est-il envisageable d'acquérir une œuvre de toutes les personnes qui ont exposé à la Laiterie ?  
M. JEMMELY : les démarches sont en cours pour Mme VUICHARD.  
Avons-nous une liste des exposants ?
- 10.2 M. GAILLARD sera absent aux Promotions et M. GOY ne sera pas là pour la mise en place.
- 10.3 M. BUBLOZ attire l'attention sur le fait qu'aucune information ne figure sur le site Internet sur la participation de la commune aux abonnements TPG.
- 10.4 M. BUBLOZ est étonné du ton sarcastique utilisé par l'Exécutif pendant leurs communications.
- 10.5 M. FLECK : rappel de dates : jeudi 19.06 – sortie des aînés. 97 personnes sont inscrites. Départ du centre communal à 8h.45 où les cafés/croissants seront servis. Les membres de la commission sociale sont priés de nous confirmer leur présence par e-mail.
- 10.6 M. BRÜDERLIN : la Vogue aura lieu les 23 et 24 août prochain. Une soirée est prévue le vendredi 22 au soir, mais elle s'adresse uniquement aux habitants de la commune d'Avusy.
- 10.7 M. BRÜDERLIN demande qui s'occupe d'excuser les membres de la commission sociale qui ne pourront pas se rendre au pique-nique Antigél ?  
Mme HALDEMANN s'en chargera.
- 10.8 M. BRÜDERLIN : pourrait-on transmettre nos dates des séances du Conseil municipal à la Tribune de Genève.  
M. GANGLOFF : oui.
- 10.9 M. GASPOZ relève que, dans les personnes qui sont venues visiter son appartement, cinq familles ne l'ont pas pris car il n'y a pas de crèche dans la commune...
- 10.10 Profitant de sa dernière séance, M. GASPOZ tient à souligner qu'il a beaucoup apprécié ce côté de la vie communale et remercie tout le monde autour de la table. C'est avec plaisir qu'il offre le verre de l'amitié en fin de séance.
- 10.11 Avant de conclure, M. JUNGO espère que cette dernière année de législature jouira d'un climat serein. Il tient également à remercier M. GASPOZ pour son engagement.

La séance est close à 22h20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :